



28 avril 2006 / Déclaration du syndicat SDU-Clias 93 FSU / section du Conseil Général

## Promotion interne : évolution des critères

Le document que vous nous présentez aujourd'hui concernant l'évolution des critères pour la promotion interne est inacceptable en l'état tant sur le fond que sur la forme.

Je ne vous ferai pas l'injure de rappeler qu'avant de s'appeler promotion interne ce dispositif s'appelait promotion sociale si tant est que ce mot ait encore un sens aujourd'hui.

En effet, alors que nous pensions que le précédent ajournement de ce dossier permettrait l'émergence d'une réelle volonté de concertation pour aboutir à un texte équilibré que nous aurions éventuellement pu soutenir malgré les réserves que nous avons formulées. Nous ne pouvons que constater aujourd'hui l'éloignement de son contenu avec les propositions de notre organisation syndicale.

Encore plus fort vous nous proposez de voter notre propre éviction du processus de concertation puisque celui-ci sera réservé, je vous cite : « *aux organisations syndicales du Département ayant des représentants élus en CAP du Centre Interdépartemental de Gestion* », Vous auriez pu écrire organisation syndicale au singulier puisqu'il s'agit de fait de la seule CGT.

Pensez vous sérieusement que ce soit à l'employeur que vous êtes de désigner et donc de choisir son interlocuteur en matière de dialogue social ?

Nous pensons, pour ce qui nous concerne, que ce sont aux agents de notre collectivité de le faire. C'est d'ailleurs ce qu'ont fait, lors des élections professionnelles de 2001, plus de 40% d'entre eux, nous attribuant ainsi 6 sièges de membres titulaires au CTP du Conseil Général.

C'est sans doute ce qui gêne certaines personnes qui veulent ainsi, par des manoeuvres déloyales de bas étages, nous empêcher de mener à bien nos mandats de représentants du personnel.

Ce procédé est irrespectueux du vote des agents aussi bien ici au Conseil Général de la Seine Saint Denis, qu'au CIG où notre syndicat a des élus mais pas forcément issus de notre administration départementale : nous avons visiblement une autre conception de la représentation syndicale dans un cadre mutualisé.

Votre proposition est donc de ce point de vue une remise en cause du processus démocratique que sont les élections professionnelles et en complète contradiction avec les engagements qui nous ont été donnés lors de l'adhésion du Département au CIG.

Mais ce n'est pas la seule raison pour laquelle ce texte n'est pas acceptable.

Comme nous l'avons déjà expliqué, nous ne soutiendrons pas un projet qui détourne le dispositif de la Validation des Acquis de l'Expérience, d'autant que le passage la concernant (page 3) est bien trop flou pour en garantir une application transparente, respectueuse de la carrière des agents.

En effet, si la VAE est destinée à délivrer des diplômes ou partie de diplômes en reconnaissance de l'expérience professionnelle acquise, permettant ainsi à un agent, par exemple, de poursuivre des études ou bien encore de passer des concours administratifs, la VAE n'a pas été pensée dans une optique paternaliste pour « récompenser » tel ou tel au détriment de tel autre et encore moins de servir de base à une conception libérale en matière de gestion du personnel.

Sans parler de votre proposition de mettre sur un même plan la reconnaissance de la VAE et la préparation à un concours ce qui semble avoir la même valeur pour vous et qui n'est pas acceptable pour nous.

Quant au choix émis par chaque directeur sur la liste des 50, ce système ressemble plus au fait du Prince qu'à une gestion moderne des ressources humaines et propre à générer des dérives clientélistes que nous n'avons cessé de dénoncer.

Je ne reviendrai pas sur la parole non tenue et les engagements non respectés, pour cela je vous renvoie à nos débats au moment où vous avez souhaité que notre administration adhère au Centre de Gestion. Nous avons finalement raison à cette époque de nous méfier, nos mises en garde et réticences s'avèrent aujourd'hui fondées.

C'est pourquoi nous refusons aujourd'hui de siéger dans cette instance car nous refusons de cautionner un projet néfaste pour la très grande majorité de nos collègues que nous tiendrons informés de cette regrettable situation dont nous vous laissons l'entière responsabilité ainsi qu'à celles et ceux qui en sont les instigateurs.